

COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

=====

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 20 JUIN, À DIX NEUF HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 14 juin 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-sept, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. HOUERY, M. LACOIN, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. BOREL-MATHURIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. LETTRON, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

M. MELONE par M. DONATH, M. RUPP par Mme LANGLAIS, Mme BARBAUT par Mme DANWILY, M. HAUSEUX par M. BONAZZI

ETAIT ABSENTE :

Mme CANCIANI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 31

Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 41
Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 45
M. SIMONIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 53
M. MELONE, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 54 et révoque son pouvoir

Mme ANDRIEUX quitte la séance à 21 heures 20 et donne pouvoir à M. LEGENDRE

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

DÉSIGNÉ à l'unanimité Madame DANWILY en qualité de secrétaire de séance

APPROUVÉ à l'unanimité le procès verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2022

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

URBANISME

1. **PRIS ACTE** à l'unanimité de la tenue du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
2. **APPROUVÉ** avec 3 voix contre (Mme BROUTIN, M. LETTRON, M. SIMONIN) et 5 abstentions (M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX) le projet d'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la commune de Bourg-la-Reine et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France

FAIENCERIE

3. **REJETÉ** avec 28 voix contre (M. DONATH, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, Mme LANGLAIS pour M. RUPP, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Mme FERNAND-DETRIE, M. HOUERY, M. LACOIN, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, Mme DANWILY pour Mme BARBAUT, Mme CLISSON RUSEK, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. BOREL-MATHURIN, M. SIMONIN, M. LETTRON) le voeu de Monsieur André Del relatif à l'application du cadre réglementaire de la Zone d'Aménagement Concerté pour l'opération dite « Cité de l'Enfance »
4. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX, M. LETTRON) le projet de la promesse de vente d'une emprise d'une superficie de l'ordre de 4.851 m² à détacher de la parcelle cadastrée section I n°139 sise 47 avenue du Général Leclerc / 20 rue Jean-Roger Thorelle, au bénéfice de COGEDIM PARIS METROPOLE, pour la réalisation d'un programme mixte de logements, parkings et activité, et l'autorisation donnée à COGEDIM PARIS METROPOLE ou son mandataire de déposer une demande de permis de construire sur cette emprise

DEVELOPPEMENT DURABLE

5. **APPROUVÉ** avec 1 voix contre (M. SIMONIN) et 1 abstention (M. LETTRON) la délivrance à titre gratuit des autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal dans le cadre de l'expérimentation de la végétalisation du pied de clôture des habitations individuelles et le règlement de l'expérimentation de la végétalisation du pied de clôture des habitations individuelles

MOBILITE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. **PRIS ACTE** à l'unanimité de la présentation des travaux au titre de l'année 2021 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

EDUCATION

7. **APPROUVÉ** à l'unanimité la subvention à verser à l'École de la deuxième Chance (E2C) pour l'année 2022
8. **APPROUVÉ** avec 3 voix contre (M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE) et 4 abstentions (Mme BROUTIN, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX, M. LETTRON) la fixation du montant de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Notre-Dame au titre de l'année scolaire 2021/2022
9. **APPROUVÉ** à l'unanimité les tarifs de la restauration adultes au sein du restaurant communal et des restaurants scolaires de la Ville

SPORTS

10. **APPROUVÉ** avec 5 voix contre (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. LETTRON) et 2 abstentions (M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX) la convention relative au dispositif d'aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs mis à disposition des lycées

FINANCES

11. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX, M. LETTRON) l'adoption de la nomenclature M57
12. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX, M. LETTRON) la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations
13. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'adoption du règlement budgétaire et financier
14. **APPROUVÉ** à l'unanimité la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine

RESSOURCES HUMAINES

15. **APPROUVÉ** à l'unanimité la mise à jour des emplois permanents de la Ville
16. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) l'actualisation de l'accord collectif pour le télétravail

VIE ASSOCIATIVE

17. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention d'objectifs entre la Ville et l'Association Antony Métro 92

ENFIN LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions qu'il a prises, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Bourg-la-Reine, le 21 juin 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Cyrille LEMAITRE

